

L'ACTE FONDATEUR DE L'ACTION D'EAUX & VILAINE.

Le plan de mandat est la **feuille de route stratégique** fixant les priorités d'**Eaux & Vilaine** lors du mandat 2021-2026. Cette feuille de route est composée d'actions existantes, d'autres sont à mettre en oeuvre au cours de ce mandat.

L'EAU EN 3 AXES FONDAMENTAUX

1 L'eau,
un bien
commun

2 Une
gestion
globale

3 Un budget
consolidé

ENSEMBLE,
ATTEIGNONS
LE **NIVEAU D'AMBITION**
ET LA **RÉUSSITE DES**
OBJECTIFS EN MATIÈRE
DE QUALITÉ DE L'EAU.

**eaux &
vilaine**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Objectif 2026

RECONQUÉRIR UNE EAU
DE QUALITÉ EN QUANTITÉ.



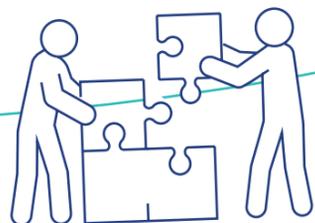
www.eaux-et-vilaine.bzh

Eaux & Vilaine - Bd de Bretagne - BP 11 - 56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44 / contact@eaux-et-vilaine.bzh

Réalisation : service communication Eaux & Vilaine.

PLAN DE MANDAT 2021-2026

1 L'eau, un bien commun



1 | LA COLLABORATION : ÉLÉMENT MOTEUR DE L'ACTION.

- > **Développer une méthodologie** partagée et une coopération entre les structures.
- > **Faire contribuer les partenaires** au financement des moyens de suivi et d'évaluation mis à disposition par Eaux & Vilaine.

2 | UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) POUR RECONQUÉRIR L'EAU EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ.

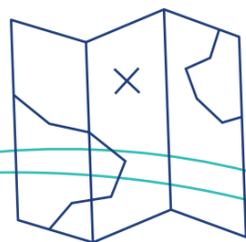
- > **Construire une feuille de route d'organisation** des maîtrises d'ouvrage au service de ce bien commun.
- > En **faire un outil de synergie** de l'action publique des EPCI et des syndicats : Chère Don Isac et Grand Bassin de l'Oust.
- > **Assembler** tous les Contrats Territoriaux du bassin versant de la Vilaine et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour construire un plan d'actions global.

3 | DES OUTILS D'ÉVALUATION TANGIBLES ET EFFICIENTS.

- > **Évaluer l'action** pour la rendre efficace.
- > **Harmoniser les indicateurs techniques et financiers** pour une meilleure évaluation des actions et des dépenses engagées.



2 Une gestion globale



1 | UNE POLITIQUE DE L'EAU AFFIRMÉE ET DÉPLOYÉE.

- > **Consolider et décloisonner la nouvelle gouvernance** sur le bassin de la Vilaine.
 - . Équilibrer les collèges du Comité Syndical, impliquer les Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, et la Région Pays de la Loire.
 - . Gagner en nombre d'adhésions des EPCI.
 - . Créer les Comités Territoriaux à l'échelle locale.
- > **Mettre en œuvre la politique de l'eau.**
 - . Travailler en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour favoriser la planification des actions mises en oeuvre.
- > **Articuler les actions en cohérence sur le bassin.**
 - . Favoriser la synergie et la collaboration avec les autres collectivités / EPCI.

2 | L'EXPERTISE EAUX & VILAINE

- > **Innover et développer, faire d'Eaux & Vilaine un centre de ressources** au service du bassin versant.
- > **Penser globalement, agir localement**
Développer une organisation qui fédère les compétences socle et à la carte.

3 | UNE GESTION DURABLE DES TERRITOIRES

- > **Pérenniser la gestion des ouvrages hydrauliques** en engageant des travaux de maintenance et de sécurisation.
- > **Réinventer le projet d'écluse anti-salinité** au barrage d'Arzal.
- > **Initier le pilotage des études globales et stratégiques** à l'échelle du bassin de la Vilaine.
- > **Élever le niveau d'ambition des actions sur les territoires.**

3 Un budget consolidé



1 | L'EAU POTABLE : UN LEVIER POUR AGIR.

- > **Faire participer les budgets Eau Potable aux actions GEMA** sur le bassin.
 - . Impliquer les grands acteurs de l'eau potable du bassin de la Vilaine.
 - . Travailler solidairement, condition indispensable pour préserver la ressource et continuer à la rendre disponible pour tous.
- > **Mettre en route les grands projets du mandat.**
Parmi eux : choix du futur mode de gestion de l'usine de production d'eau potable *Vilaine Atlantique* ; finalisation des feeders entre Férel et Rennes ; aboutissement du projet de l'écluse anti-salinité ; gestion patrimoniale des feeders ; augmentation des capacités de stockage d'eau potable et amélioration des dessertes.

2 | LA SOLIDARITÉ DES ACTEURS TERRITORIAUX.

- > Dépasser le financement Petit Cycle / Grand Cycle au profit d'une **vision globale systémique.**
- > **Élargir l'assiette de financement**
Ex. : sur-redevance prélèvements Eaux & Vilaine, réflexion sur les services écosystémiques...
- > **Envisager un financement plus juste** vis-à-vis de l'usage de l'eau, **tendre vers la solidarité financière** du territoire.
- > **Consolider nos financements.**

